

OBSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
AGRICILES FORESTIERS
ET URBAINS



N°03 – Octobre 2015

Artificialisation des sols : quels enjeux en Aquitaine ?

L'étalement urbain est une forme d'urbanisation qui s'est développée autour des agglomérations. Il entraîne une artificialisation des sols qui produit des impacts sur l'environnement, sur le paysage et sur l'organisation des territoires.

La lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols au profit de formes urbaines denses et compactes est une priorité régionale qui implique de mettre en œuvre une politique globale de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'Aquitaine est une région vaste et davantage artificialisée que la France métropolitaine. La densité de population est faible et l'Aquitaine arrive en 8ème position des régions occupant le plus d'espace artificialisé par habitant.

Son fort dynamisme démographique accroît les pressions sur le foncier disponible, notamment autour des pôles d'emploi. Dans plusieurs aires urbaines, les sols s'artificialisent à un rythme bien supérieur à l'évolution de la population.



RÉGION
AQUITAINE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET GESTION DES RISQUES



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Un taux d'artificialisation préoccupant...

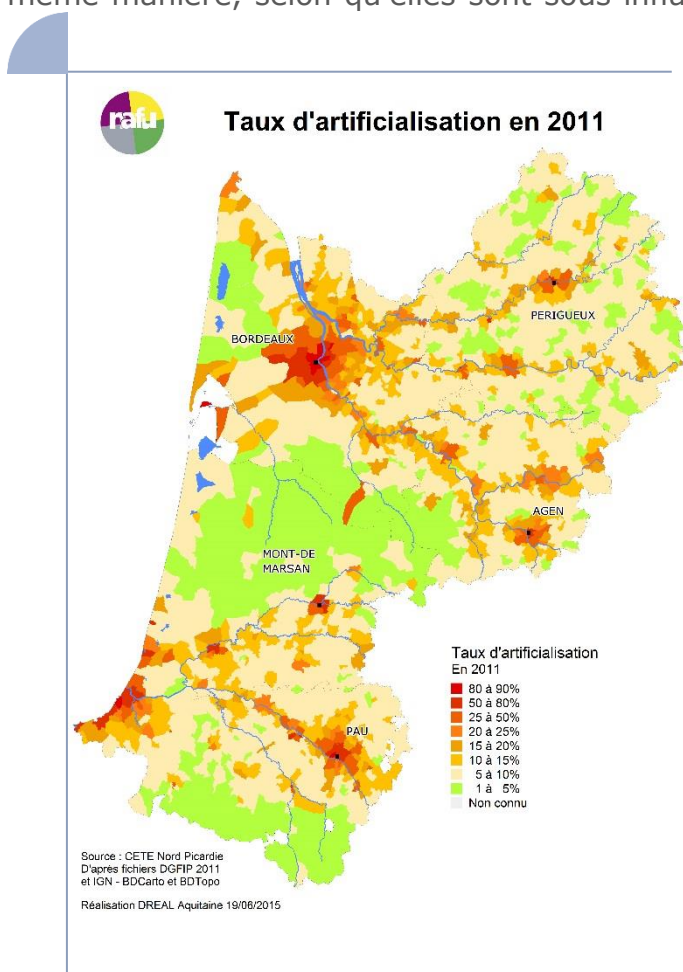
En 2011, le territoire aquitain est constitué de 8,6 % de surfaces artificialisées, soit davantage qu'au niveau de la France métropolitaine (6,2 %). C'est également le cas des cinq départements de la région, dont le taux d'artificialisation varie de 6,4 % dans les Landes, à 11,4 % en Gironde. En moyenne, un Aquitain occupe 750 m² de terres artificialisées.

La ville plus économe en espace

Plus un territoire concentre les activités humaines sur un même espace, plus il est économe en espace. Ainsi, les grandes unités urbaines* de Bordeaux et de Bayonne regroupent un tiers de la population régionale et 40 % des emplois mais ne représentent que 19 % des surfaces artificialisées. Les Bordelais et Bayonnais occupent 550 m² d'espaces artificialisés par personne, soit 1,6 fois moins qu'un Aquitain habitant une commune rurale (1 200 m²/hab). Ces communes rurales, dont les activités humaines sont plus dispersées, regroupent 27 % de la population, 17 % des emplois, mais occupent près de la moitié (44 %) des espaces artificialisés de la région.

1 000 m² artificialisés / habitant dans les couronnes péri-urbaines

Pour autant, les communes rurales ou peu urbanisées n'occupent pas toutes l'espace de la même manière, selon qu'elles sont sous influence ou non d'un pôle d'emploi. Les communes appartenant à la couronne d'un ou plusieurs pôles sont globalement plus denses (1 000 m² artificialisés/hab) que celles qui en sont isolées.



Ces communes péri-urbaines disposent d'un foncier peu cher relativement aux agglomérations. Elles attirent de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages à faibles revenus qui trouvent, dans ces territoires, une réponse à leurs aspirations à la propriété, à une maison individuelle et à leur besoin de disposer d'une surface de logement plus importante. Ces communes occupent un quart des espaces artificialisés de la région et regroupent 18 % de la population.

Communes isolées, artificialisation extensive

Les autres communes rurales sont situées hors d'influence des pôles d'emploi. Elles sont confrontées à des problématiques inverses : baisse de la population, diminution de l'accès aux services. Ces communes occupent 14 % des espaces artificialisés de la région pour 8 % de la population, soit 1350 m²/hab.

Ruralité et artificialisation

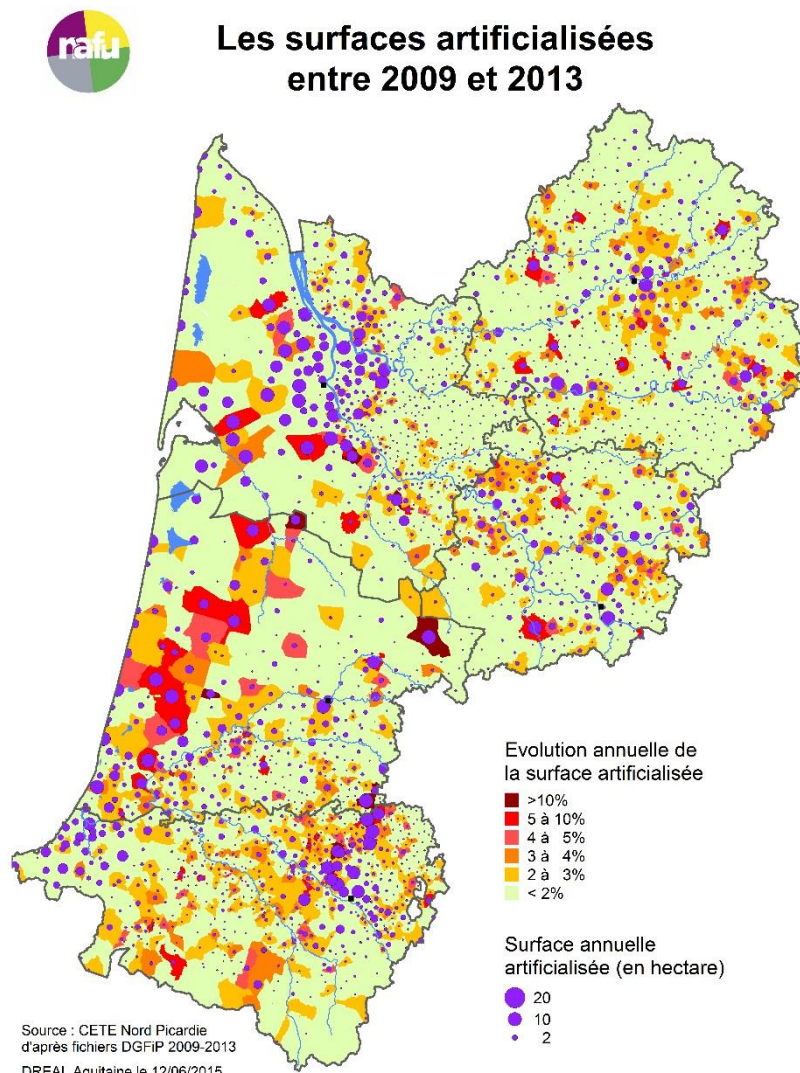
En Aquitaine, 27 % de la population vit dans des communes rurales, contre seulement 22 % en France métropolitaine. Les activités humaines y sont ainsi davantage dispersées. Cette faible densité de population explique que l'Aquitaine arrive en 8^{ème} position des régions occupant le plus d'espace artificialisé par habitant.

...7 terrains de foot artificialisés par jour en Aquitaine

Entre 2009 et 2013, 2 500 ha sont artificialisés* chaque année en Aquitaine, soit l'équivalent de 7 terrains de foot par jour. La région arrive en tête des régions les plus consommatrices d'espaces. Les surfaces artificialisées cadastrées* s'accroissent de 1 % par an. L'Aquitaine est ainsi la cinquième région où l'on artificialise le plus derrière la Corse, Midi-Pyrénées et les deux régions normandes.

L'artificialisation se concentre autour des principales aires urbaines

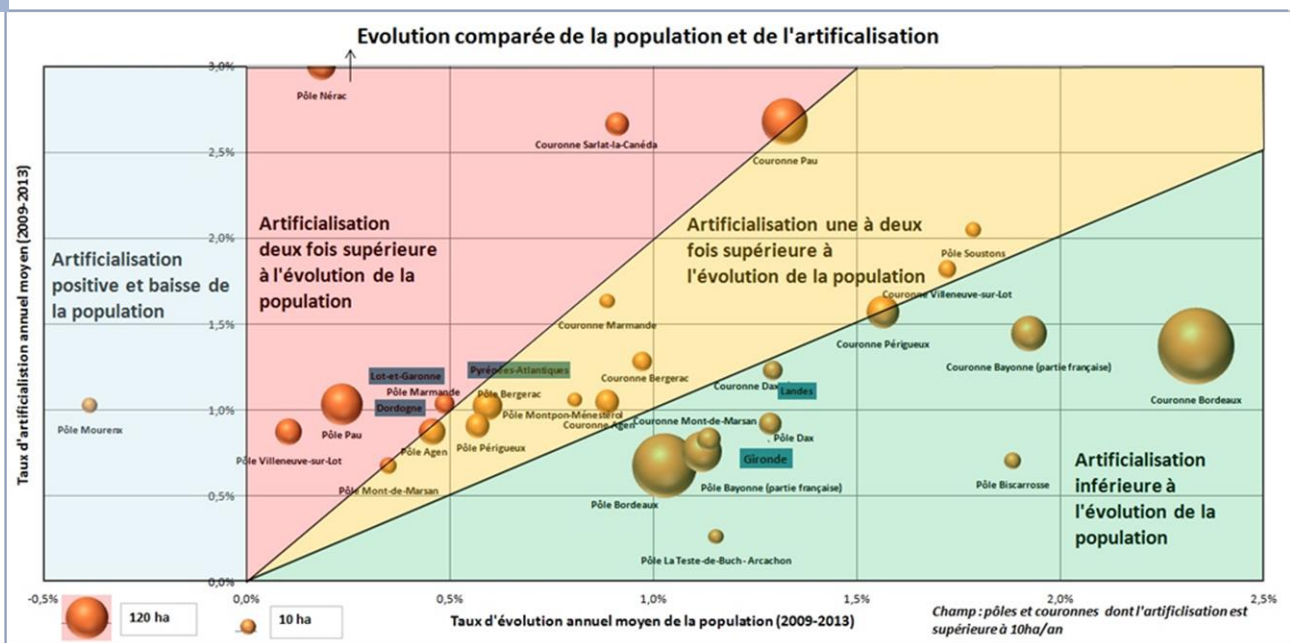
Près de 40 % des surfaces artificialisées entre 2009 et 2013 en Aquitaine, se concentrent sur les aires urbaines de Bordeaux, Pau et Bayonne. La région est néanmoins marquée par une artificialisation diffuse sur l'ensemble des territoires. Le long des axes routiers qui traversent la région dans l'axe Nord-Sud et en particulier l'A63, le rythme d'artificialisation est particulièrement prononcé.



La dynamique démographique, moteur de l'artificialisation

Cette forte consommation d'espace s'explique principalement par le dynamisme démographique de la région Aquitaine. Toutefois, certains territoires s'artificialisent à un rythme supérieur à celui de l'évolution de la population.

C'est le cas notamment de plusieurs aires urbaines, dans les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques. Dans ces départements généralement moins urbanisés, le coût du foncier est plus faible et occasionne une artificialisation proportionnellement plus importante que dans les autres départements. Pour certains, le caractère touristique et le besoin en logements induit (résidences secondaires, hôtels etc..) explique également en partie cette artificialisation. En Gironde et dans les Landes, l'artificialisation reste globalement inférieure au rythme de la croissance de la population.



Définitions et source :

Unités urbaines : la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Aires urbaines : Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Artificialisation : Les surfaces artificialisées correspondent aux surfaces artificialisées cadastrées issues de la base de données Majic et des surfaces non cadastrées calculées à partir de la BD TOPO. Les surfaces cadastrées comprennent surfaces de carrières, de jardins, de terrains à bâtir, de terrains d'agrément, de chemin de fer et de sol imperméabilisé. Elles ne comprennent pas ou mal, la voirie ou certains bâtiments agricoles. Les évolutions mises en avant dans cette publication concernent uniquement les surfaces artificialisées cadastrées.

Majic : La source Majic est issue des fichiers fonciers utilisés pour le calcul des taxes foncières et d'habitation. Les données issues de cette source ont été retraitées pour une utilisation à des fins statistiques par le Cerema Nord-Picardie.